cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Coralie Lynch
https://www.cadre21.org/membres/325a546614ef6a9cd8c920a8

Date d'obtention : 2024-08-06 15:23:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, nous devons nous référer à la pochette sexto afin de consulter l'aide mémoire.
La première étape: celle de parler au jeune qui effectue le signalement, nous devons soutenir le jeune qui vient nous consulter et les encourager en leur disant qu'il fait partie de la solution à cette problématique, que cela restera confidentiel et qu'il a fait le bon choix.

la seconde étape celle d'évaluer l'incident, tout en étant rassurant, nous devons évaluer la situation que le jeune rapporte en remplissant la grille d'évaluation de l'incident afin de connaitre l'amorce, la nature, les intentions ainsi que l'étendue de cette problématique.

La troisième étape, celle de vérifier l'information, tout discutant seul à seul avec les jeunes, nous devons consulter le dénonciateur afin de savoir si d'autres jeunes sont témoins ou possède le contenue à caractère sexuelle. Si oui, nous les rencontreront seul à seul afin d'avoir leur grille d'évaluation à eux aussi. Il est important de demander aux jeunes de garder la situation sous silence afin que la victime, puisse retrouver une équilibre de vie.

Avant la dernière étape: Si l'on considère qu'il y a un acte malveillant et non impulsif, nous nous devons d'appeler la police et de ne pas faire remplir la grille d'évaluation aux jeunes malveillants (incluant les jeunes qui ne veulent pas remettre leurs cellulaires).

Dernière étape, celle de parler au jeune investigateur, tout en gardant nos sources anonymes, nous demandons à l'investigateur de nous parler de sa version des faits. Suite à cela, nous lui faisons remplir la grille d'évaluation et nous lui expliquons les impacts de ce geste.

Lors que cela est complété, nous appelons la police afin qu'elle prenne cela en main.

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il ne faut en aucun cas, consulter le contenu dans les cellulaire,
qu'il faut conserver l'anonymat des élèves impliqués,
Que nous ne devons pas répondre aux questions des journalistes,
Qu'il faut référer les parents lorsque la situation est externe à celle de notre établissement,
Que nous ne sommes pas mandataire de la police,
Que l'on doit confisqué les téléphones lorsque nous avons un doute de possession de pornographie juvénile (sans demander le mot de passe),
Qu'il faut rester sans jugement, rassurant, soutenant

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

De contacter les parents du jeune investigateur et victime et de leur mentionner que la police est à en main la situation, que le protocole et les grilles d'évaluations ont été complété et que les cellulaires pouvant posséder des images à caractères sexuelles ont été confisqué et sont remis à la police.